

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563

7 mars 2013

SOMMAIRE

Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l.	26978	Sharp Limited Company Luxembourg A.G.	27001
IFC Aviation Capital International S.à r.l.	26991	Sharp Limited Company Luxembourg A.G.	27001
Inteliquent Holdings, S.à r.l.	26979	Société de Développement et d'Investisse- ments SA	27001
ITX International S.A.	27001	Société Luxembourgeoise de Placements Industriels Privés S.A., S.P.F.	27005
KFC Holding II S.à r.l.	27006	Sodralux S.A.	27006
KISS Ventures S.A.	27015	Solorun	27006
Latta Worldwide Investments S.A.	27001	Spinea S.A.	27013
Saintstone S.A.	26979	SRM-Solar Sàrl	27014
Sama-International S.A.	26979	SSF International S.à r.l.	27014
Sanbiagio S.A.	26979	Sureau S.A.	27014
Sanbiagio S.A.	26979	Sureau S.A.	27014
Sandflower Sàrl	26989	Symbihome	27015
SB S.A.	26989	Synergy Pro-Motor	27024
Schwalen Sàrl	26989	SYZ AM (Lux) SICAV	27024
SDB Mercurio S.à r.l.	26990	TATA Sàrl	27024
Sequoia S.C.A. SICAV-SIF	26990	Taxi Confort, s.à r.l.	27024
Seven Mills S.A.	26990		
SF Motta S.A.	26991		
Shangri-La Hotels (Europe)	27001		
Shangri-La Hotel (Vienna)	27000		

Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 11, Killebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 67.977.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Julien Joseph Alphonse dit Jules KOLBER, retraité, né à Mondorf-les-Bains le 3 mars 1937, demeurant à L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche,

Seul héritier de feu Camille KOLBER, en son vivant retraité, né à Mondorf-les-Bains le 7 septembre 1941, ayant demeuré en dernier lieu à L-5762 Hassel, 13, rue Killebiérg, décédé à Hassel le 1^{er} novembre 2010, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire à Luxembourg le 6 mars 2012, enregistré à Luxembourg le 12 mars 2012, sous la relation LAC/2012/11525, associé unique de la société ci-après visée,

Le comparant expose ce qui suit:

1) Par suite du décès de feu Camille KOLBER, il s'est rendu propriétaire de la totalité des parts de la société "Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l.", avec siège social à L-5762 Hassel, 11, Killebiérg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 67.977, constituée suivant acte Alex WEBER de Rambrouch en date du 16 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 68 du 21 mars 1987, modifiée suivant acte Alex WEBER de Rambrouch du 14 octobre 1987, publié au dit Mémorial, Numéro 8 du 11 janvier 1988, modifiée suivant acte Robert SCHUMAN de Rambrouch du 14 septembre 1989, publié au dit Mémorial, Numéro 43 du 3 février 1990, modifiée suivant acte Léonie GRETHEN de Rambrouch du 16 septembre 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 50 du 22 janvier 1997, modifiée pour la dernière fois suivante acte du notaire Léonie GRETHEN de Rambrouch du 5 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 10 du 8 janvier 1999,

et dont le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (12.395.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR) chacune, entièrement libérées,

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KOLBER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Rektion: LAC/2012/62850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010205/51.

(130011952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Saintstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 158.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016602/9.

(130019585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sama-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.988.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016603/9.

(130019185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sanbiagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 51.909.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016604/9.

(130019178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sanbiagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 51.909.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016605/9.

(130019202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Inteliquent Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 174.392.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NT Network Services, LLC, S.C.S., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.415;

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is “Inteliquent Holdings, S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty five thousand (25,000) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3- A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)**Art. 11. General meetings of members and Members Circular Resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

NT Network Services, LLC, S.C.S., pre-named, subscribes all the twenty five thousand (25,000) corporate units.

The amount of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,750).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr Richard Monto, born in Panama, Republic of Panama, on December 11, 1964, with professional address at 550 W Adams St, Chicago, IL 60661, United States of America, as category A manager of the Company,

Mr David Zwick, born in Illinois, United States of America, on March 22, 1970, with professional address at 550 W Adams St, Chicago, IL 60661, United States of America, as category A manager of the Company,

Mr Christophe Gaul, born in Messancy, Belgium, on 3 April 1977, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company,

Mrs Constance Collette, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 June 1976, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NT Network Services, LLC, S.C.S., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée par le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 169.415,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est «Inteliquent Holdings, S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt cinq mille dollars (USD 25.000), représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

NT Network Services, LLC, S.C.S., prénommée, souscrit toutes les vingt cinq mille (25,000) parts sociales.

Le montant de vingt cinq mille dollars (USD 25,000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante Euros (EUR 1,750).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M Richard Monto, né à Panama, République du Panama, le 11 décembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 550 W Adams St, Chicago, IL 60661, Etats-Unis, comme gérant de catégorie A de la Société,

M David Zwick, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 22 mars 1970, ayant son adresse professionnelle au 550 W Adams St, Chicago, IL 60661, Etats-Unis, comme gérant de catégorie A de la Société,

M Christophe Gaul, né à Messancy, Belgium, le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société,

Mme Constance Collette, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17333. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010212/524.

(130011334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Sandflower Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.412.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013016606/12.

(130019563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.538.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 24 janvier 2013

En date du 24 janvier 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Benjamin MIMRAN, administrateur de Classe A de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

SB S.A.

Signature

Référence de publication: 2013016607/15.

(130019655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Schwalen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 3, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 165.343.

Assemblée Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Ettelbruck le 17 avril 2012 à 14 heures.

Extrait des décisions prises:

1) L'assemblée accepte la démission de Mr Thölkes Andreas de sa fonction de gérant à la date du 15.04.2012.

2) L'assemblée nomme comme nouveau gérant unique Monsieur Marcel Schwalen, demeurant à 75 rue de Welscheid L-9090 Warken, né le 01/02/1938 à Ettelbruck, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013016608/17.

(130019632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SDB Mercurio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.016.

—
Extrait du 30 janvier 2013

Veillez noter que les gérants ci-dessous ont démissionné en date du 28 décembre 2012 et n'ont pas été remplacé:

- Enzo Danesi

- Enrico Biffi

Le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- Xavier Poncelet, gérant

- Ismael Dian, gérant

- Marie-Eve Nyssen, gérant

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Suite au contrat de transfert de parts sociales du 16 janvier 2013, SDB Luxembourg S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts représentant 49 900 parts sociales de catégorie B d'une valeur unitaire de 0.50 EUR chacune à MRP Apollo Investment S.à r.l.

MRP Apollo Investment S.à r.l. est donc l'associé unique de la Société avec 49 900 parts sociales de catégorie B et 50 100 parts sociales de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016609/23.

(130019274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sequoia S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.235.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013016613/11.

(130019358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Seven Mills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.740.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013016614/10.

(130019557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SF Motta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.705.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013016615/13.

(130019452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

IFC Aviation Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.390.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ilyushin Finance Co., a company incorporated under the law of Russia, having its registered office at Tsiolkovskogo Street 18A, Voronezh, 394029, Russian Federation, registered with the Uniform state register of legal entities of Russian Federation under number 1033600042332.

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed “ne varietur” by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is “IFC Aviation Capital International S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Euros (EUR 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3- A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members Circular Resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the City of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Ilyushin Finance Co., pre-named, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1,750).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Sergey Turkin, born in Moscow (Russia), on February 24, 1978, with professional address at Tsiolkovskogo Street 18A, Voronezh, 394029, Russian Federation, as category A manager,

b) Mr. Maqsud Ahmadkhanov, born in Baki, in Azerbaijan, on June 5th, 1978, with address professional at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager.

2. The registered office of the Company is set at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ilyushin Finance Co., une société constituée sous les lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social à, Tsiolkovskogo Street 18A, Voronezh, 394029, Russie, enregistrée au «Uniform state register of legal entities» de Russie sous le numéro 1033600042332,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est «IFC Aviation Capital International S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Euros (20.000 EUR), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions Circulaires des Associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales**Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Ilyushin Finance Co., prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille Euros (20.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée:

a) M. Sergey Turkin, né à Moscou (Russie), le 24 février, 1978, ayant son adresse professionnelle à Tsiolkovskogo Street 18A, Voronezh, 394029, Russian Federation, comme gérant de catégorie A,

b) M. Maqsud Ahmadkhanov, né à Baki en Azerbaïdjan, le 5 juin 1978, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), comme gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17794. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010217/511.

(130011337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Shangri-La Hotel (Vienna), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016616/9.

(130019111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016617/9.

(130019112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sharp Limited Company Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 158.276.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2013016618/12.

(130019488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sharp Limited Company Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 158.276.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013016619/12.

(130019617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Société de Développement et d'Investissements SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 50.399.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS SA

Société Anonyme Holding

Référence de publication: 2013016624/11.

(130019829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

ITX International S.A., Société Anonyme,

(anc. Latta Worldwide Investments S.A.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.143.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Milestone 2012 L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of England, having its registered office at 14, Floral Street, London WC2E 9DH, United Kingdom, registered pursuant to the Limited Partnerships Act 1987

under number LP014881 (the “Sole Shareholder”), duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given in London, on 12 December 2012.

I. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of ITX International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and companies’ register (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million eight hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-six Swiss Franc (CHF 11,887,656) in order to raise it from its current amount of thirty-seven thousand three hundred forty-four Swiss Franc (CHF 37,344) up to an amount of eleven million nine hundred twenty-five thousand Swiss Franc (CHF 11,925,000) by the issuance of eleven million eight hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-six (11,887,656) new shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each;

2. Subscription and payment for the new shares to be issued by the Company as specified under item 1. above, by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of incorporation of the Company to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. Appointment of Mr. Christophe de Buchet, born on 10 September 1964 in Sainte-Foy-Les-Lyon, France, residing at Flat 15 St George’s Court, Gloucester Road, SW7 4QZ London, United Kingdom, Mr. Alan Botfield, born on 22 December 1970 in Stirling, Scotland, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and Mr. Alan Tawil-Kummerman, born on 30 October 1950 in Collonge-Bellerive, Geneva, Switzerland, residing at 64, chemin de Saint-Maurice, 1222 Vézenaz, Switzerland, all as directors with immediate effect and until the annual shareholders’ meeting to be held in 2018;

5. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed in the name of the Company with the registration of such changes in the books and registers of the Company; and

6. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million eight hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-six Swiss Franc (CHF 11,887,656) in order to raise it from its current amount of thirty-seven thousand three hundred forty-four Swiss Franc (CHF 37,344) up to an amount of eleven million nine hundred twenty-five thousand Swiss Franc (CHF 11,925,000) by the issuance of eleven million eight hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-six (11,887,656) new shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and accept the subscriptions and full payment in cash of the above share capital increase as follows:

1) The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for eleven million seven hundred seventy-seven thousand six hundred fifty-six (11,777,656) newly issued shares in registered form having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of eleven million seven hundred seventy-seven thousand six hundred fifty-six Swiss Franc (CHF 11,777,656), which will be entirely allocated to the share capital of the Company; and

2) Mr. Christophe de Buchet, born on 10 September 1964 in Sainte-Foy-Les-Lyon, France, residing at Flat 15 St George’s Court, Gloucester Road, SW7 4QZ London, United Kingdom, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, , by virtue of a proxy given in London, on 12 December 2012, here annexed, declares to subscribe for one hundred ten thousand (110,000) newly issued shares in registered form having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of one hundred ten thousand Swiss Franc (CHF 110,000), which will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The aggregate amount of eleven million eight hundred eighty-seven thousand six hundred fifty-six Swiss Franc (CHF 11,887,656) is at the free disposal of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is composed, further to the above share capital increase, as follows:

Milestone 2012 L.P.	11,815,000 shares
Mr. Christophe de Buchet	110,000 shares
Total:	11,925,000 shares

As a consequence of its entry in the share capital of the Company, Christophe de Buchet is entitled to deliberate on the following items of the agenda. Christophe de Buchet and the Sole Shareholder are collectively referred to as the "Shareholders".

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The subscribed share capital is set at eleven million nine hundred twenty-five thousand Swiss Franc (CHF 11,925,000) represented by eleven million nine hundred twenty-five thousand (11,925,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as new directors of the Company with immediate effect and until the annual shareholders meeting to be held in 2018:

- Mr. Christophe de Buchet, born on 10 September 1964 in Sainte-Foy-Les-Lyon, France, residing at Flat 15 St George's Court, Gloucester Road, SW7 4QZ London, United Kingdom,
- Mr. Alan Botfield, born on 22 December 1970 in Stirling, Scotland, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Alan Tawil-Kummerman, born on 30 October 1950 in Collonge-Bellerive, Geneva, Switzerland, residing at 64, chemin de Saint-Maurice, 1222 Vérenaz, Switzerland.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed in the name of the Company with the registration of such changes in the books and registers of the Company.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro (EUR 5,000.-).

Deed

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Milestone 2012 L.P., une limited partnership constituée et régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 14, Floral Street, London WC2E 9DH, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Limited Partnerships Act 1987 sous le numéro LP014881 ("Actionnaire Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 12 décembre 2012.

I. Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de ITX International S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts

de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être pleinement informée des résolutions qui se prendront conformément à l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-six francs suisses (CHF 11.887.656) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cent quarante-quatre francs suisses (CHF 37.344) à onze millions neuf cent vingt-cinq mille francs suisses (CHF 11.925.000) par l'émission de onze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-six (11.887.656) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune;

2. Souscription et libération des nouvelles actions à émettre par la Société comme décrit au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 1. ci-dessus;

4. Nomination de M. Christophe de Buchet, né le 10 septembre 1964 à Sainte-Foy-Les-Lyon, France, résidant au Appt 15 St George's Court, Gloucester Road, SW7 4QZ Londres, Royaume-Uni, M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et M. Alan Tawil-Kummerman, né le 30 octobre 1950 à Collonge-Bellerive, Genève, Suisse, résidant au 64, chemin de Saint-Maurice, 1222 Vérenaz, Suisse, tous en tant qu'administrateurs avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus donnant pouvoir et autorité à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements dans les livres et registres de la Société; et

6. Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-six francs suisses (CHF 11.887.656) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cent quarante-quatre francs suisses (CHF 37.344) à onze millions neuf cent vingt-cinq mille francs suisses (CHF 11.925.000) par l'émission de onze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-six (11.887.656) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver et d'accepter les souscriptions et la libération totale en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus de la manière suivante:

1) L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante-six (11.777.656) actions nouvellement émises sous la forme nominative d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de onze millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante-six francs suisses (CHF 11.777.656), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société; et

2) M. Christophe de Buchet, né le 10 septembre 1964 à Sainte-Foy-Les-Lyon, France, résidant au Appt 15 St George's Court, Gloucester Road, SW7 4QZ Londres, Royaume-Uni, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 12 décembre 2012, annexée au présent acte, déclare souscrire à cent dix mille (110.000) actions nouvellement émises sous la forme nominative d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cent dix mille francs suisses (CHF 110.000), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Le montant total de onze millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-six francs suisses (CHF 11.887.656) est mis à la libre disposition de la Société.

L'Actionnaire Unique décide d'enregistrer que, à la suite de l'augmentation de capital ci-dessus, l'actionnariat dans la Société se compose comme suit:

Milestone 2012 L.P.	11.815.000 actions
M. Christophe de Buchet	110.000 actions
Total:	11.925.000 actions

Suite à son entrée dans le capital social de la Société, Christophe de Buchet à le droit de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour. Christophe de Buchet et l'Actionnaire Unique sont collectivement dénommés les "Actionnaires".

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à onze millions neuf cent vingt-cinq mille francs suisses (CHF 11.925.000) représenté par onze millions neuf cent vingt-cinq mille (11.925.000) actions d'une valeur d'un franc suisse (CHF 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018:

- M. Christophe de Buchet, né le 10 septembre 1964 à Sainte-Foy-Les-Lyon, France, résidant au Flat 15 St George's Court, Gloucester Road, SW7 4QZ Londres, Royaume-Uni,

- M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Alan Tawil-Kummerman, né le 30 octobre 1950 à Collonge-Bellerive, Genève, Suisse, résidant au 64, chemin de Saint-Maurice, 1222 Vérenaz, Suisse.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus donnant pouvoir et autorité à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements dans les livres et registres de la Société. Dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010234/212.

(130011274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Société Luxembourgeoise de Placements Industriels Privés S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013016625/14.

(130019690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sodralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 80.301.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016627/9.

(130019235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Solorun, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.767.

Résolutions du conseil d'administration en date du 21 décembre 2012

Le Conseil d'administration de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1- Transfert du siège social de la Société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

2- Nomination de M. Etienne Mouthon demeurant au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vézenaz, Suisse en qualité de Président du Conseil d'administration.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016628/15.

(130019863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

KFC Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.388.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KFC Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty thousand four United States Dollars (USD 40.004,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145701,

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on December 21, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "KFC Holding II S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by four hundred (400) shares of one hundred United States Dollar (USD 100,00) each.

Any share premium paid on the subscription of shares of the Company shall remain linked to such shares on which it has been paid.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the four hundred (400) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value, together with a total share premium in the amount of four hundred eighty-four million three hundred fourteen thousand United States Dollars (USD 484.314.000,00), by contribution in kind in the total amount of four hundred eighty-four million three hundred fifty-four thousand United States Dollars (USD 484.354.000,00), consisting in five hundred one (501) shares, representing together fifty percent (50%) of the share capital of Koch Fertilizer Canada, ULC, an unlimited liability company established and existing under the laws of Canada, having its registered office at Purdy's Wharf Tower One, 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, Canada and registered with the Register of Companies of Nova Scotia under number 3251092 (the Shares).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated December 28, 2012 of KFC Holding S.a r.l., prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of KFC Holding S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Shares.

Effective implementation of the contribution

KFC Holding S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed Shares and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Walker Hess, company manager, born on June 6, 1973 in Kansas City, Missouri, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, KS 67220, United States of America;
- Mr. Are Ostby, company manager, born on August 9, 1968, in Lillehammer, Norway, with professional address at Route De Pre-Bois 20, 1215 Meyrin Switzerland;

Category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Fatah Boudjelida, company manager, born on October 13, 1974 in Strasbourg, France, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KFC Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante mille quatre Dollars Américains (USD 40.004) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145701,

ici représenté par M. Jonas Mullo, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «KFC Holding II S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollar Américain (USD 100,00) chacune.

Toute prime d'émission émise lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales sur lesquelles elle a été libérée.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tous les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou

pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatre cents (400) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-quatre millions trois-cent-quatorze mille Dollars Américains (USD 484.314.000,00), par apport en nature d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-quatre millions trois-cent-cinquante-quatre mille Dollars Américains (USD 484.354.000,00), consistant en cinq cents une (501) parts sociales représentant ensemble cinquante pourcent (50%) du capital social de Koch Fertilizer Canada, ULC, une société à responsabilité illimitée constituée et existant selon les lois du Canada, ayant son siège social à Purdy's Wharf Tower One, 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, Canada et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Nova Scotia sous le numéro 3251092 (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 28 décembre 2012 de KFC Holding S.à r.l., prénommé, certifié «sincère et véritable» par sa gestion;
- une déclaration d'apport de KFC Holding S.à r.l., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Parts Sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport

KFC Holding S.à r.l., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seule propriétaire sans restrictions des Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Walker Hess, gérant de société, né le 6 juin 1973 à Kansas City, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Are Ostby, gérant de société, né le 9 août 1968 à Lillehammer, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 20 Route De Pré-Bois, 1215 Meyrin, Suisse;

Gérants de catégorie B:

- M. Christophe Gaul, gérant de société, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Fatah Boudjelida, gérant de société, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010257/384.

(130011308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Spinea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.912.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 décembre 2012

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPINEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013016631/22.

(130019670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 22, Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013016633/11.

(130019756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.900.

—
Les statuts coordonnés au 24/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013016635/12.

(130019572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.114.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 25 janvier 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Gérard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016637/23.

(130019578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Sureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.114.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013016638/12.

(130019579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Symbihome, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.
R.C.S. Luxembourg B 95.929.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016640/10.

(130019531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

KISS Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 174.394.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Key International Strategy Services S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 167.764,

duly represented by Mrs. Sofia Afonso da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of Association of a «société anonyme» which is hereby incorporated:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form.

1.1. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and, in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and the law dated 22 March 2004 on securitisations (the “Securitisation Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

1.2. The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each a “Compartment”) within the meaning of Article 5 of the Securitisation Law. The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a pro rata basis between the shareholders of the Company.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KISS Ventures S.A..

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company has its registered office in the Luxembourg-City. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality within which the Company has its registered office.

3.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality remaining, notwithstanding such transfer, Luxembourg. Such decision to transfer the registered office abroad can be validly made by the Board of Directors.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The corporate object of the Company and each Compartment shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitisation Law. Consequently, the activities of the Company and each Compartment shall be the following:

4.1.1. the acquisition of risks (hereafter referred to as “Risks”) in any form the Board of Directors may deem appropriate including, without however being limited to, the acquisition of or investment into bonds, foreign exchange spots, derivatives, credit default swaps and credit linked notes,

4.1.2. the management, hedging and the disposal of such risks in accordance with any investment and management guidelines determined by the Board of Directors. Such management and valorisation of the portfolio may be made by using a variety of techniques including, without however being limited to, the following:

(1) derivatives such as, without however being limited to, swaps, options, futures and credit derivatives for the purpose of either acquiring new Risks or for the partial or integral hedging of acquired Risks. When using credit derivatives, the Company may act as either protection buyer or protection seller;

(2) repurchase (repo) transactions;

(3) sale of assets or financial instruments in over-the-counter transaction or via regulated exchanges; and

(4) sale of assets in the framework of repurchase transactions.

4.2. The Company will finance itself through the issuance of performance certificates to its investors. In addition, the Company or any Compartment may seek financing through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis.

4.3. The Company may, in accordance with article 61 (3) of the Securitisation Law, grant any types of guarantees or security interests and enter into any type of agreements or contractual arrangements as and when the Board of Directors deems this necessary for the purpose of realising the securitisation of the Risks, including, for the avoidance of doubt, to any contractual counterparties when acquiring or financing the acquisition of the Risks in accordance with Article 4.1.1 or when managing the Risks in accordance with Article 4.1.2.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. Individual Compartments will, unless otherwise decided by the Board of Directors at the moment such Compartment is set-up, also be formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 6. Capital.

6.1. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up.

6.2. A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the 1915 Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Art. 7. Form of the shares. The shares are in registered form and may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 8. Transfer of shares. The shares are freely transferable in accordance with article 40 of the 1915 Law.

Art. 9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any request to pay-up shares will be made on a pro rata basis to all shareholders.

Art. 10. Modification of Capital.

10.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Approved Statutory Auditors

Art. 11. Board of Directors.

11.1. The Company is managed by a board of directors, consisting of at least three (3) members, consisting of Category A and B Directors, who need not be shareholders (the “Board of Directors”). A legal entity may be a member of the Board of Directors.

11.2. In the case where the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the “Sole Director”), who needs not to be a shareholder of the corporation.

11.3. The directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

11.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1. The Board of Directors will elect a Chairman from among its members.

12.2. The meetings of the Board of Directors may be convened by the Chairman or by any other director. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto.

12.3. The Board of Directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors, with at least one Category A Director and one Category B Director, are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken unanimously by the majority of votes of the directors, present or represented at such meeting.

12.4. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him/her by phone or other means, such appointment to be confirmed in writing at a later stage.

12.5. All decisions by the Board of Directors can be adopted by a simple majority of votes cast. The Chairman has a casting vote in case an identical number of directors approves and rejects a decision.

12.6. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed and each participating director able to hear and to be heard by all other participating directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex.

12.7. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

12.8. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman. Extracts may be certified by the Chairman or by any two directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors.

13.1. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

13.2. The Board of Directors shall furthermore have the power to create Compartments and to define the investment policy of such Compartment and to sell all or substantial part of the assets of the Company.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

14.2. Delegation of the day-to-day management to a director is subject to prior authorization by the general meeting of shareholders.

14.3. The first managing director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14.4. The Board of Directors may appoint one or more investment advisers or managers which, within the guidelines given by and the investment policy determined by the Board of Directors, shall manage, or advise the Board of Directors on the management of, the assets of the Company or a specific Compartment.

Art. 15. Representation of the Company. Towards to third parties, the Company (or any Compartment) is in all circumstances represented, within the limit of its corporate object by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director or by the single signature of the Sole Director or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Approved Statutory Auditor.

16.1. The Company is supervised, in accordance with article 48 of the Securitisation Law, by one or more independent auditors who are appointed by the general meeting of shareholders.

16.2. The duration of the term of the appointment of a approved statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the approved statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

16.3. The approved statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders.

17.1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or any specific Compartment.

17.2. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

17.3. Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

17.4. Any amendment to the Articles or any change to the nationality of the Company or any increase of the commitments of its shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the shareholders.

17.5. In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities and the meeting can be validly held.

Art. 18. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of June, at 10.00 a.m., and for the first time in 2013.

Art. 19. Convening of general meetings. Any director or the approved statutory auditors may convene general meetings by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter in compliance with the 1915 Law. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company or when it is so requested by the Articles or by law.

Art. 20. Votes.

20.1. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

20.2. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 21. Business Year.

21.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the approved statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of profits.

22.1. Each year at least five per cent of the net profits of each Compartment have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

23.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Transitory Dispositions

1. - The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
2. - The first Annual General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 310 shares as follows:

1. Key International Strategy Services S.à r.l.	310 shares
Total: three hundred and ten	310 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following has been elected as Sole Director for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:
 - Jeannot KRECKÉ, born on 26 April 1950 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professional address at 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. The following has been appointed as approved statutory auditor for the same period:
 - ARTEMIS AUDIT, a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.716 and having its registered office in Luxembourg at 25A, bd. Royal, L-2449 Grand Duchy of Luxembourg;
4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Key International Strategy Services S.à r.l., une «limited liability company», constituée et existante selon le droit de l'état du Luxembourg, ayant son siège social au 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 167.764.

Ici représentée par Madame Sofia Afonso da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme décrit précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme.

1.1. Il est formée entre les souscripteurs et tous aux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et la loi du 22 mars 2004 sur les titrisations (la «Loi relative à la Titrisation») et les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, comme il l'estime approprié, créer un ou plusieurs compartiments (chacun un «Compartiment»), dans le sens de l'Article 5 de la Loi relative à la Titrisation. La Société constitue une

entité juridique unique, mais les avoirs de chaque Compartiment pris isolément répondront seuls pour les dettes, engagements et obligations de ce Compartiment. Tous les dividendes payés par un Compartiment ou tout surplus de liquidation résultant de la liquidation de l'un des Compartiments quelconque de la Société seront distribués à parts égales entre les actionnaires de la Société.

Art. 2. Nom. La Société existera sous le nom de KISS Ventures S.A..

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

3.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet social de la Société et de chaque Compartiment sera l'activité d'une société de titrisation dans le sens de la Loi relative à la Titrisation. Par conséquent, les activités de la Société et de chaque Compartiment seront les suivantes:

4.1.1. L'acquisition de risques (ci-après les «Risques») en toute forme que le Conseil d'Administration peut juger appropriée, incluant mais non limitée à l'acquisition de ou l'investissement dans des obligations, des opérations de devises au comptant, dérivés, des contrats d'échange de crédits par défaut et des notes de crédit liées;

4.1.2. L'administration, la couverture et la disposition de tels risques en conformité avec toutes les lignes directrices déterminées par le Conseil d'Administration. De telles administrations et mise en valeur de portefeuille peuvent être faites en utilisant une variété de techniques, incluant, mais non limitée à:

(1) dérivés telles que, mais non limitées à, contrats d'échange (swaps), options, contrats à terme et dérivés de crédits soit aux fins d'acquisition de nouveaux Risques soit aux fins de couverture partielle ou intégrale des Risques existants. Lors de l'utilisation de dérivés de crédit, la Société peut agir soit en tant qu'acheteur soit en tant que vendeur de protection;

(2) transactions de rachat (repo);

(3) vente d'avoirs ou d'instruments financiers dans des opérations de gré-à-gré ou sur un échange règlementé; et

(4) vente d'avoirs dans le cadre d'une opération de rachat.

4.2. La Société va se financer à travers l'émission de certificats de rendement à ses investisseurs. En plus, la Société ou tout Compartiment peut chercher à se financer par d'autres techniques, incluant mais non limité à, emprunter des fonds sur une base garantie ou non.

4.3. La Société peut, conformément à l'Article 61 (3) de la Loi relative à la Titrisation, accorder tous types de garanties ou de titres d'intérêts et faire partie de tous autres types de conventions ou arrangements contractuels comme et quand le Conseil d'Administration le juge approprié aux fins de réaliser la titrisation des Risques, incluant, afin d'éviter tout doute, des contreparties contractuelles lors de l'acquisition ou du financement de l'acquisition des Risques conformément à l'Article 4.1.1 ou lors de l'administration des Risques conformément à l'Article 4.1.2.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Des Compartiments individuels sont, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement lors de la constitution de ces Compartiments, créés aussi pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libéré.

6.2. Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre.

Art. 7. Nature des actions. Les actions sont nominatives et ne pourront être échangées ou converties en actions au porteur.

Art. 8. Transfert d'actions. Les actions peuvent être transférées librement conformément à l'Article 40 de la Loi de 1915.

Art. 9. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 10. Modification du capital.

10.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

10.2. La Société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises agréés**Art. 11. Conseil d'Administration.**

11.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, constitué d'administrateurs de catégorie A et B, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration. Une entité légale peut être nommée en tant que membre du Conseil d'Administration.

11.2. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration pourrait se limiter à un membre (le «administrateur unique»), actionnaire ou non de la Société.

11.3 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Un administrateur élu sans indication de la durée de son mandat, sera réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

11.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un Président.

12.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de l'un des administrateurs. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si une majorité d'administrateurs, dont au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration est prise unanimement à la majorité simple des votes émis par les administrateurs présents ou représentés.

12.4. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme ou par télécopie. Un administrateur peut également désigner par téléphone ou par d'autres moyens, un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par un écrit.

12.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

12.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les administrateurs participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via téléphone ou vidéo. Les votes peuvent également être émis par fax, e-mail, télégramme ou télex.

12.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

12.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

13.2 Le Conseil d'Administration est également investi du pouvoir de créer des Compartiments et de définir la politique d'investissement de ces Compartiments et de vendre la totalité ou une partie substantielle des avoirs de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

14.2. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

14.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14.4. Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants qui, endéans les limites des lignes directrices fixées par et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion des avoirs de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société (ou tout Compartiment) est en toutes circonstances représentées, dans les limites de son objet social (i) par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature seule d'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle le Conseil d'Administration a délégué un pouvoir spécial de représenter la Société et agissant dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé.

16.1. La Société est surveillée, conformément à l'Article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui sont nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de réviseur d'entreprises agréé est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Lorsque les commissaires sont nommés sans précision de la durée de leurs mandats, ils sont considérés avoir été élus pour une durée de 6 ans à partir de la date de leur élection.

16.3. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société ou à l'un de ses Compartiments.

17.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soit la portion du capital représentée.

17.3. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des actionnaires.

17.4. Toute modification statutaire ou tout changement de nationalité de la Société ou toute augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires.

17.5. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée pourra valablement se tenir.

Art. 18. Endroit et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2013.

Art. 19. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Un quelconque administrateur ou les commissaires peuvent convoquer des assemblées générales par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la Loi de 1915. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital social ou lorsque cela sera requis par les Statuts ou par la loi.

Art. 20. Votes.

20.1. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

20.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

21.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et les comptes de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, au mois un mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant avec le même quorum que celui prévu pour la modification des Statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les Statuts sont régies par la Loi de 1915 et par la Loi relative à la Titrisation.

Dispositions Transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. - La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties susmentionnées ont souscrit aux 310 actions de la manière suivante:

1. Key International Strategy Services S.à r.l.	310 actions
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été remplies, ce dont il témoigne expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Première assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social de la Société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Est nommé administrateur unique pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2018:
 - M. Jeannot KRECKÉ, né le 26 avril 1950 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg domicilié professionnelle au 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. A été désigné(e) réviseur d'entreprises agréé pour la même période: ARTEMIS AUDIT, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.716, ayant son siège social au/à 25A, bd. Royal, L-2449 Grand-Duché de Luxembourg.
4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses administrateurs.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont le notaire connaît chacun de leurs nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte original avec nous, Notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/193. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010260/472.

(130011384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Synergy Pro-Motor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.095.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2013016641/13.

(130019716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SYZ AM (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.851.

Beschluss des Verwaltungsrats

Der Verwaltungsrat der SYZ AM (LUX) SICAV hat den Rücktritt von Herrn Francois Leyss mit Wirkung zum 25. September 2012 zur Kenntnis genommen.

Der Verwaltungsrat der SYZ AM (LUX) SICAV hat beschlossen, Herrn Patrick Bedat, mit beruflicher Adresse, Rue du Rhone 30, CH-1204 Genf durch Kooptation mit Wirkung zum 25. September 2012 als neues Mitglied des Verwaltungsrats befristet bis zur nächsten Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2013 stattfinden wird, zu ernennen.

Für SYZ AM (LUX)

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013016642/17.

(130019707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

TATA Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3515 Dudelange, 99, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.716.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016657/10.

(130019576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Taxi Confort, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 107.622.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016658/9.

(130019787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.
